

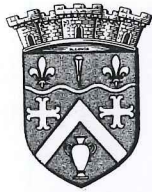
**VILLE DE MENNECY**

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 24 AVRIL 2001**

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes,  
sous la Présidence de Monsieur Joël MONIER,  
Maire de Mennecy  
-----



JM/CS-CP

# VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30  
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE N° 1  
91541 MENNECY CEDEX

Mennecey, le 17 avril 2001

Chère Collègue,  
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en MAIRIE CENTRALE - Salle du Conseil Municipal :

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 24 avril 2001 à 18 h 30**

## ORDRE DU JOUR

### I - FINANCES

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

- 1°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - BUDGET GENERAL (documents joints)
- 2°) TAUX DES IMPOSITIONS - ANNEE 2001

### II - URBANISME - TRAVAUX

**Rapporteur : Daniel FERRET**

- 3°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - ASSAINISSEMENT (documents joints)
- 4°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - EAU POTABLE (documents joints)

### III - AFFAIRES SCOLAIRES

**Rapporteur : Annie BERTHAUD**

- 5°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2000 - CAISSE DES ECOLES (documents joints)
- 6°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - CAISSE DES ECOLES (documents joints)

### IV - DIVERS



  
Joël MONIER,  
Maire.



### POUVOIR

Je soussigné

Agissant en qualité de

Déclare constituer pour mon mandataire

Monsieur ou Madame,

à l'effet de me représenter, participer à toutes délibérations et prendre toutes décisions ou formuler toutes contestations lors de la réunion du Conseil Municipal du

Fait à MENNECY, le  
Signature

**N.B. : Faire précéder la signature de la mention «Bon pour Pouvoir»**

**VILLE DE MENNECY**

Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 avril 2001

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Composant le Conseil : 33**

**En Exercice : 33**

**Présents à la séance : 30 jusqu'à 19 h 55 puis 31 (après cette heure)**

**Convoqués le : 18 avril 2001**

L'an deux mille un, le 24 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente et un, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**M. Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC (arrivé à 18h35), Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE (arrivée à 19 h 55), Ana MARQUES-HENRIQUES, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD (arrivé à 18h40), Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHAD-ZOUGGA, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Conseillers Municipaux.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.*

**Pouvoirs :**

**Daniel MOIRE, Conseiller Municipal, pouvoir à Daniel BAZOT  
Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal, pouvoir à Bernard BOULEY (jusqu'à 19 h 55)  
Danièle MULLER, Conseiller municipal, pouvoir à Jean-Paul REYNAUD**

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle BUFFIN, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.*

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et propose à l'ensemble des élus d'observer une minute de silence en mémoire des jeunes Menneçois décédés dans un terrible accident de voiture.

Madame Danielle BUFFIN est proposée pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance qu'elle accepte.

## **I - FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

### **1°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 - BUDGET GENERAL**

Monsieur Bernard BOULEY indique qu'il a eu très peu de temps afin de préparer le budget communal 2001, mais il tient à remercier les agents du service comptabilité qui n'ont pas ménagé leur temps afin d'aider à la conception de ce document.

Il indique que le cabinet « ERNST & YOUNG » a réalisé une analyse financière des comptes de la Commune de 1995 à 2000. Par ailleurs, tous les conseillers municipaux ont reçu avec leur convocation, le document prévisionnel concernant le projet de budget 2001.

Monsieur Jean-François PEZAIRE demande le coût de cette étude. Monsieur Bernard BOULEY indique que cette étude est revenue à 25 000 francs.

Monsieur Richard GANDARD constate que les charges inhérentes au secteur «frais de Personnel communal» ont considérablement progressé malgré une carence flagrante en cadres auprès des services municipaux Menneçois.

Il affirme que l'ancienne municipalité a «mis à genoux» le budget communal.

Monsieur Bernard BOULEY souhaite que l'on fasse une distinction entre le passé et le présent, il précise qu'il veut gérer le budget de la Ville d'une façon tout à fait transparente.

Il fait état de dépenses qui n'ont pas été honorées en leurs temps, à savoir :

- Rappel du Département de l'ordre 106 300,00 francs (frais en rapport avec le stade nautique)
- Règlement de matériel livré par le Conseil Général de l'Essonne auprès de la Ville de Menneçois, n'ayant fait l'objet d'aucune convention de mise à disposition représentant la somme de 653 582,63 francs

Madame Joude PRAT relève que dans le budget de l'année 2000, seulement 100 000 francs avait été prévus concernant le remboursement de ce matériel appartenant au Conseil Général de l'Essonne.

.../...

Madame Elizabeth DOUSSAIN indique qu'après de nombreuses recherches au sein des services départementaux, le matériel livré à la ville de Mennecy représentait bien la somme de 653 582,63 francs.

Monsieur Bernard BOULEY indique qu'il est nécessaire de prévoir les sommes suivantes au budget primitif 2001 :

- 400 000 francs représentant le dernier trimestre 2000 de règlement au S.I.R.E.D.O.M.
- 500 000 francs concernant des travaux de sécurité réalisés dans certains bâtiments communaux suite aux consignes de la commission de sécurité

Monsieur Bernard BOULEY expose donc le projet du budget primitif 2001, sections investissement et fonctionnement, il projette simultanément des statistiques et des perspectives afin de faciliter la compréhension du budget.

Cet exposé est entrecoupé de nombreuses interventions des différents groupes composant l'opposition souhaitant obtenir des détails concernant différents secteurs.

Monsieur Jean-François PEZAIRE demande à Monsieur le Maire de préciser les directives 2001 de la majorité en matière de gestion financière.

Monsieur Joël MONIER indique que la volonté première de la majorité est de ne pas augmenter les taux des quatre taxes. Par ailleurs, la seconde action consistera à la réalisation d'un « Audit » afin de connaître la situation précise de la ville de Mennecy, notamment en ce qui concerne le Personnel Communal.

Monsieur le Maire remercie le rapporteur du budget, ainsi que le personnel communal pour la réalisation de ce document budgétaire.

Monsieur Claude GARRO, représentant le groupe «Mennecy Avenir» prend la parole :

.../...

## GROUPE « AGIR POUR MENNECY »

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2001

BUDGET PRIMITIF 2001

Explication de vote

Sur la forme, sur votre méthode, que dire de plus que ce que nous avons déjà entendu de la part de nos collègues des autres groupes sans être désespérément redondant. Nous ne pouvons hélas que souscrire à leurs propos.

Procédure malmenée dès l'origine, absence de DOB, pas de réunion de la Commission des Finances - du jamais vu à Mennechy- premier conseil avorté pour cause d'information insuffisante des élus et d'absence de communication des documents légaux dans les délais etc.

Certes nous avons eu droit ce soir à du cinéma, sans doute pour rester dans la tradition « bombons, caramels esquimaux, chocolats » mais au delà des paillettes le fond ne brille pas.

On peut même dire qu'en matière budgétaire, on le touche le fond.

Comment oser appeler budget ce carnet d'épicier, véritable litanie de chiffres sans projet, sans programme ni idée force

On ne peut pas dire que ce soir à Mennechy l'imagination soit au pouvoir.

Vous nous avez pourtant abondamment régalié de vos deux programmes durant toute la campagne : chaque soir nous avions dans nos boîtes aux lettres le catalogue de la Redoute ou celui de Leroy Merlin.

Après ce que nous avons entendu ce soir les lendemains ne semblent pas devoir chanter, aussi ces programmes comment et quand pensez vous pouvoir les mettre en oeuvre?

Votre rapporteur s'est beaucoup plaint du travail et du manque de temps : mais tous les conseils municipaux ont été élus à la même date et ils ont remis leurs copies dans les délais ; d'autre part cette place vous l'avez bien voulu alors de grâce cessez de geindre et assumez.

Nous ne voterons pas ce budget tout d'abord parce qu'il n'est pas sincère.

Prenons l'investissement communal pour 2001.

Cet important secteur de l'action communale est ici réduit à la portion congrue.

Abstraction faite du remboursement du capital de nos emprunts et des écritures d'ordre, il ne propose que 1,6 million de francs de dépenses d'équipement réelles! (contre plus de 19 millions l'an dernier)

Les crédits pour la voirie passent de 2 millions à 16 000F ; les espaces verts de 460 000 à ...0! le cimetière de 353000F à ..0! etc.

Tout cela est-il bien sérieux ? A qui voulez vous faire croire que d'un coup de baguette magique vous allez faire tourner la Mairie sans aucun moyen ?

Avez vous fait un minimum d'analyse prospective, et vous êtes vous rendu compte qu'en 2003 nous ne toucherons qu'un peu plus de 200 000F de FCTVA contre 2,5 millions cette année, ce qui apparemment ne suffit déjà pas à faire vivre un vrai budget ?

Nous ne le voterons pas non plus car nous ne voulons pas attacher notre nom à la dérive qui est en train de s'aggraver en matière de charges de personnel.  
Vous vous contentez de « prendre note », de constater les dégâts et de les inscrire sans broncher dans les dépenses de votre budget sans analyser ni rechercher les causes et les éventuels remèdes.

Ce n'est pourtant pas faute pour moi d'avoir depuis plusieurs années tiré la sonnette d'alarme lors des rapports de présentation des DOB ou des Budgets primitifs de ces dernières années.  
Mais vous comme vos collègues encore Maires-Adjoints vouliez toujours plus de collaborateurs.

Le résultat est là aujourd'hui sans que les agents communaux pris individuellement aient l'air de « rouler sur l'or » ni que les services rendus à la population ne paraissent être exceptionnels...

Ce poste a atteint 48 645 000F au B.P. 2000, soit déjà 54% du fonctionnement ; cela ne suffisait pas vous avez voté Monsieur MONIER et ceux de vos adjoints d'aujourd'hui qui comme vous entouraient Monsieur DUGOIN une rallonge d'1,5million de francs au BS à l'automne dernier.

Total pour l'an 2000 : 50,2 millions!

Et aujourd'hui vous nous proposez de voter 53,8M de crédits!

C'est démentiel ! Plus de 60% de nos dépenses sont des frais de personnel.

Comment comptez-vous arrêter cette hémorragie résultant d'une situation que vous avez contribué par vos votes jusqu'au BS 2000 à aggraver ?

Nous ne voterons pas non plus ce budget compte tenu des propos que nous avons entendu sur l'aide aux associations, sportives notamment.

Connaissant bien la plupart des Présidents et animateurs je ne les considère pas aussi inaptes à mener leurs affaires administratives et financières que l'actuelle adjointe aux sports l'a laissé entendre.

La diminution de leur enveloppe de 10% annoncée par le rapporteur comme étant « provisoire » pourrait bien se transformer en suppression définitive.

Nous ne le voterons pas non plus car pour la première fois depuis 1998 un certain nombre d'impôts vont augmenter contrairement à la politique menée ces dernières années, et en contradiction avec les déclarations de l'actuelle majorité durant la campagne électorale.

Je veux parler de la taxe sur les ordures ménagères dont le taux a été ramené de 6,78% à 6,60% entre 1998 et 1999 puis de 6,60% à 6,46% entre 1999 et 2000 et qui va remonter cette année à un niveau supérieur à 7%.

Je pense également à la taxe professionnelle dont nous avons fait baisser régulièrement le taux à chaque budget et qui est maintenu cette année, sans explication, à son niveau de l'an 2000 soit 19%

Pour toutes les entreprises industrielles ou commerciales de la commune dont les bases vont augmenter cela va se traduire par une augmentation de leurs cotisations.

Enfin nous ne voterons pas ce budget car il n'est porteur d'aucune idée force, d'aucun projet fédérateur, c'est en fait un triste catalogue comptable recopiant sans originalité des crédits de fonctionnement incompressibles et perdurant d'années en années.

Cela n'a rien d'enthousiasmant et vous vous apercevrez très vite que même cette peau de chagrin vous aurez du mal à l'exécuter en l'état.

Nous ne nous en réjouissons pas car on aurait tellement pu faire mieux pour notre ville, mais à chacun ses compétences...

Monsieur MONIER, à vous aujourd'hui d'assumer le rôle pour lequel vous vous êtes fait élire.

Madame Jouda PRAT du groupe « Mennecey avant tout » regrette l'absence d'un véritable débat d'orientations budgétaires préalable à l'approbation du budget communal qui aurait permis de prendre en considération les différents avis des groupes constituant le conseil municipal de Mennecey.

Madame Jouda PRAT constate que la taxe des ordures ménagères est en augmentation pour l'année 2001, elle précise donc que son groupe s'abstiendra de voter cette proposition de budget.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD du groupe « Mennecey Maintenant » tient à féliciter Monsieur Bernard BOULEY pour la présentation du budget.

Il précise à son tour que le groupe de conseillers municipaux représentant la liste « Mennecey Maintenant » votera contre le projet de budget primitif 2001, compte tenu notamment des choix d'économies dans certains secteurs. (Subventions aux associations, etc...).

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget primitif 2001 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

**SECTION INVESTISSEMENT : 8 263 047,00 francs**  
**SECTION FONCTIONNEMENT : 93 025 786,00 francs**

**Adopté à la majorité**

**Pour : 23**

André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

**Contre : 8**

Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Claude GARRO, Christine COLLET,

**Abstentions : 2**

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

**2°) TAUX DES IMPOSITIONS – ANNEE 2001**

Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2001 sont les suivantes :

- 145 725 390 francs pour la taxe « d'habitation »
- 89 817 986 francs pour la taxe « foncier bâti »
- 459 362 francs pour la taxe « foncier non bâti »
- 57 667 106 francs pour la taxe « professionnelle »

.../...



Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévu au budget primitif 2001 est de l'ordre de 6 600 000 francs.

Le produit fiscal s'élève à 43 615 220 francs, selon le détail ci-dessous :

21 168 708 francs pour la taxe «habitation»  
11 499 615 francs pour la taxe «foncier bâti»  
447 497 francs pour la taxe «foncier non bâti»  
10 499 400 francs pour la taxe professionnelle

Les taux des impôts directs locaux concernant l'année 2001 représentent donc :

14,34 % pour la taxe «habitation»  
12,63 % pour la taxe «foncier bâti»  
95,01 % pour la taxe «foncier non bâti»  
19,00 % pour la taxe professionnelle

**Adopté à la Majorité**

**Pour : 23**

André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES,

**Contre : 4**

Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

**Abstentions : 6**

Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA

**II – URBANISME – TRAVAUX**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

**3°) et 4°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 – ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE**

Monsieur Daniel PERRET présente succinctement le projet de budget primitif 2001 concernant l'**ASSAINISSEMENT** et l'**EAU POTABLE**. Un document plus détaillé avait été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Après examen des documents budgétaires, le conseil municipal est invité à voter concernant les propositions de budgets 2001 Assainissement et Eau potable qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

.../...

**ASSAINISSEMENT :**

- Section Fonctionnement : 1 372 102,00 francs
- Section Investissement : 2 389 266,00 francs

**EAU POTABLE :**

- Section Fonctionnement : 473 492,00 francs
- Section Investissement : 533 961,00 francs

**Adopté à la Majorité**

**Pour : 25**

André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

**Abstentions : 8**

Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Claude GARRO, Christine COLLET

**III – AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : Annie BERTHAUD**

**5°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2000 – CAISSE DES ECOLES****6°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2001 – CAISSE DES ECOLES**

Madame Annie BERTHAUD présente le compte administratif 2000 et le projet de budget primitif 2001 de la caisse des écoles.

- **Compte Administratif 2000 – Caisse des Ecoles de MENNECY**  
**Excédent de recettes : 12 721,02 francs**

- **Budget Primitif 2001 – Caisse des Ecoles de MENNECY**

**Section de fonctionnement : 37 721,02 francs**  
**Section d'investissement : Néant**

.../...

**Pour : 27**

André PINON, Michel MARTIN, Joël MONIER, Daniel PERRET, Monique GODEFROY, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIOORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Sophie BERNARD, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Claude GARRO, Christine COLLET  
Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE

**Abstentions : 6**

Danièle MULLER, Elizabeth DOUSSAIN, Richard GANDARD, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA

**IV – DIVERS**

Monsieur Claude GARRO, au nom du groupe «Mennecy Avenir» a adressé un courrier au Maire formulant deux questions (voir en annexe).

La première demande porte sur la possibilité pour les groupes d'oppositions de bénéficier d'une page de «libre expression» dans tous les supports nouveaux financés par le budget communal.

Monsieur Joël MONIER donne la parole à Madame Madeleine FIORI, Adjoint au Maire, en charge du service communication qui indique que le journal d'informations que la majorité souhaite réaliser sera plus succinct que le journal «Mennecy notre village» mais fera l'objet d'une parution plus régulière.

Madame Madeleine FIORI précise qu'aucune page ne sera réservée à l'expression des différents groupes représentant l'opposition.

La seconde question concerne l'attribution permanente et sans frais d'un local, nécessaire à l'exercice normal du mandat des élus de l'opposition, garni des moyens matériels minimum.

Monsieur Joël MONIER est en cours de recherche afin de déterminer le lieu qui sera mis à disposition des élus de l'opposition Mennecoise.

Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU, au nom du groupe «Mennecy Maintenant» souhaite savoir s'il est possible de prévoir les réunions de commissions vers 19 h 00 au lieu de 18 h 30.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord avec cette proposition.

Monsieur Daniel BAZOT précise qu'il accepte donc de démarrer la réunion prévue le Mercredi 25 avril 2001 à 19 h 00, au lieu de 18 h 30.

.../...

## GROUPE « AGIR POUR MENNECY »

Mennecy, le 17 avril 2001

Monsieur le Maire,

Les élus soussignés, membres du groupe municipal « AGIR POUR MENNECY » revendiquent :

- l'accès à toutes les formes de communication municipale, dont *Mennecy Notre Village*, comme ce fut le cas lors du mandat précédent pour la Gauche et le Front National qui disposaient chacun d'une page de libre expression à chaque parution, et dans tous les éventuels supports nouveaux financés par le Budget donc par l'ensemble des habitants,

- l'attribution permanente et sans frais d'un local, nécessaire à l'exercice normal de notre mandat, garni des moyens matériels minimum : bureau, chaises, ligne téléphonique, armoire. (Loi du 6 février 1992).

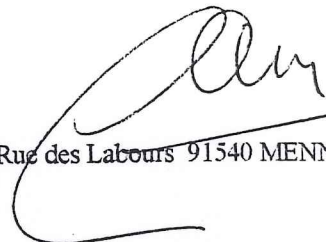
Veillez considérer que ces deux demandes font partie des questions auxquelles nous attendons une réponse précise et publique lors du prochain conseil municipal ; d'autres vous seront transmises dans des délais qui devraient vous avoir permis de passer entre temps à votre bureau en Mairie centrale ; compte tenu de l'étonnant comportement en séance de certains membres de votre équipe, nous entendons vous rappeler que nous avons été nous aussi élus démocratiquement par la population, qu'à ce titre nous entendons être respectés et que nous ne nous contenterons pas de votre réponse habituelle : je prends note.

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Christine COLLET  
Conseillère municipale



Claude GARRO  
Conseiller municipal



Groupe « AGIR POUR MENNECY » . Adresse provisoire : 13, Rue des Labours 91540 MENNECY

SERVICE FINANCIER

BUDGET PRIMITIF 2001

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

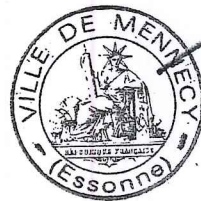
APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet du BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2001 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

. Section Investissement	:	8 263 047 Francs
. Section Fonctionnement	:	93 025 786 Francs

ADOpte A LA MAJORITE



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Maire

**SERVICE FINANCIER**

**VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE 2 001**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Suite à la notification par l'administration fiscale des bases d'impositions prévisionnelles pour 2 001,

**Soit :**

- 145 725 390 Francs pour la Taxe d'Habitation**
- 89 817 986 Francs pour le Foncier Bâti**
- 459 362 Francs pour le Foncier Non Bâti**
- 57 667 106 Francs pour la Taxe Professionnelle**

VU le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévu au budget Primitif 2 001, soit 6 600 000 Francs,

**APRES DELIBERATION,**

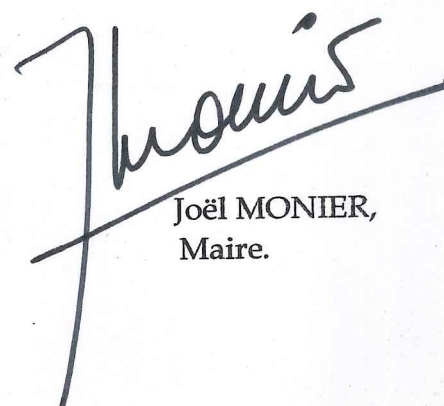
**DECIDE** en conséquence de fixer le produit fiscal à **43 615 220 francs**, selon le détail ci-dessous :

- 21 168 708 Francs pour la Taxe d'Habitation**
- 11 499 615 Francs pour le Foncier Bâti**
- 447 497 Francs pour le Foncier Non Bâti**
- 10 499 400 Francs pour la Taxe Professionnelle**

et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2 001 à :

- **14,34 % Taxe d'Habitation**
- **12,63 % Foncier Bâti**
- **95,01 % Foncier non Bâti**
- **19,00 % Taxes Professionnelle**

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël MONIER,  
Maire.

SERVICE FINANCIER

BUDGET PRIMITIF 2001  
BUDGET ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document budgétaire concernant le budget assainissement et eau potable 2001,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2001 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

I - BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement : 1 372 102,00 Francs  
- Section Investissement : 2 389 266,00 Francs

II - EAU POTABLE

- Section Fonctionnement : 473 492,00 Francs  
- Section Investissement : 533 961,00 Francs

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël MONIER,  
Maire.

**COMPTE ADMISTRATIF 2000**

**CAISSE DES ECOLES**

**LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES,**

**APRES** lecture du document budgétaire chapitre par chapitre,

**APRES** examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2000

**APRES DELIBERATION,**

**ADOPTÉ** le compte administratif 2000 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

**BUDGET CAISSE DES ECOLES :**

<b>Section fonctionnement :</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>11 535,00</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>24 256,02</b>

**EXCEDENTS DE RECETTES :** **12 721,02**



*Joël Monier*  
**Joël MONIER**  
Président Caisse des écoles





**BUDGET PRIMITIF 2001**

**CAISSE DES ECOLES**

**LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES,**

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres et articles, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet du BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2001 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

**BUDGET CAISSE DES ECOLES :**

Section fonctionnement :

27 721,02 francs



*Joël Monier*  
Joël MONIER,  
Président de la caisse des écoles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

*Monier*  
Joël MONIER,  
Maire.

*Collet*  
*Bernard*  
*Carrel*  
*Muller*  
*Am*  
*fr. Baud*  
*Pavel*  
*Nusselt*  
*Monier*  
*Lucy*  
*Wassermann*  
*Wuthen*  
*Salzgeber*

*Le groupe "Nemecy Avant Tout"*  
*voudrait que les comptes rendus*  
*correspondent à la réalité de ce*  
*qui est dit.*